



## Appel à Manifestation d'Intérêt

### Démarches de planification climat-air-énergie des intercommunalités et syndicats départementaux d'énergie

### Session 2026

**Date de lancement : 15 janvier 2026**

**Dépôt et sélection des dossiers : au fil de l'eau sur l'année 2026**

Les manifestations d'intérêt peuvent être soumises pendant toute la période d'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt (ci-après « AMI »). Elles seront instruites au fur et à mesure de leur réception par la FNCCR et Efficacity.

Les collectivités sont ainsi invitées à déposer leur manifestation d'intérêt dès que possible.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est proposé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (ci-après dénommée « FNCCR ») et Efficacity.

Il vise à aider les intercommunalités et les syndicats départementaux d'énergie à concevoir une stratégie territoriale énergie-climat, à définir et à optimiser le programme d'actions associé et à piloter sa mise en œuvre, dans le cadre des exercices de planification territoriale (PCAET, SCOT-AEC, Schéma directeur des énergies notamment).

Cet accompagnement permettra en outre d'améliorer les outils d'aide à la décision disponibles pour les collectivités au niveau national.

**Pour être éligibles**, les projets proposés doivent s'inscrire dans des exercices de planification énergie-climat intercommunale (PCAET, SCOT-AEC, Schéma directeur des énergies, etc.) faisant l'objet d'une élaboration, d'une révision, d'un dispositif de suivi-évaluation, d'un bilan à mi-parcours ou d'études d'approfondissement.

Les **porteurs de projet** pouvant répondre au présent AMI sont des intercommunalités, des syndicats de SCOT et des syndicats départementaux d'énergie. D'autres structures publiques ou parapubliques (exemple : agences d'urbanisme) pourront le cas échéant candidater, après prise de contact avec la FNCCR et Efficacity.

Les porteurs de projet sélectionnés dans le cadre de l'AMI bénéficieront d'un accompagnement cofinancé par Efficacity à hauteur de 35%, pour des travaux concourant à l'élaboration ou au suivi-évaluation de leur plan ou stratégie (un aménagement du taux pourra être envisagé pour les intercommunalités de petite taille).

## SOMMAIRE

<b>1. Contexte de l'AMI</b> .....	3
<b>2. Objectifs de l'AMI</b> .....	3
<b>3. Principaux axes de travail</b> .....	4
<b>4. Accompagnement apporté aux projets sélectionnés dans le cadre de l'AMI</b> .....	7
<b>5. Description des projets éligibles et critères de sélection</b> .....	7
<b>6. Processus global de l'AMI</b> .....	8
<b>a. Prise de contact préalable avec Efficacity (facultative mais conseillée)</b> .....	8
<b>b. Dépôt des manifestations d'intérêt</b> .....	8
<b>c. Sélection</b> .....	8
<b>d. Contractualisation</b> .....	8
<b>7. Conditions financières</b> .....	9
<b>8. Contenu du dossier de manifestation d'intérêt</b> .....	9
<b>ANNEXE 1 : Modèle pour le 2-pages de la manifestation d'intérêt</b> .....	10

## 1. Contexte de l'AMI

---

De nombreux territoires expriment des difficultés à décliner les objectifs fixés dans leur Plan climat en une stratégie opérationnelle et des programmes d'action opérationnels et quantifiés, puis à piloter et ajuster régulièrement ces plans au regard des résultats et impacts constatés.

Compte tenu du rehaussement des objectifs d'atténuation nationaux pour 2030 et 2050 et du rôle majeur qu'ont à jouer les collectivités (il est estimé qu'environ 4/5 des orientations de la SNBC nécessitent leur engagement du fait de leurs compétences), il apparaît urgent de répondre aux attentes des collectivités et de renforcer les outils à leur disposition pour élaborer leur plan d'action bas carbone.

C'est dans ce contexte qu'Efficacy, en tant qu'organisme national de R&D dédié à la décarbonation des villes et territoires, souhaite développer de nouveaux outils d'aide à la décision répondant aux attentes des collectivités.

Pour s'assurer que ces outils répondront pleinement aux besoins des utilisateurs, il est nécessaire que des expérimentations soient menées avec un panel de collectivités pilotes aux profils variés, engagées dans des démarches de planification énergie-climat (élaboration ou révision de PCAET, élaboration de SCOT valant PCAET...) et conscientes de la nécessité de faire évoluer les pratiques.

Une première session de l'AMI FNCCR & Efficacy sur les démarches de planification énergie-climat a été organisée en 2024. Cinq lauréats ont été retenus :

- La Communauté des communes de la Matheysine pour l'élaboration d'un premier PCAET volontaire ;
- La Métropole Européenne de Lille pour la révision de son PCAET ;
- La Communauté de communes de Dieulefit Bourdeaux pour l'élaboration du bilan à mi-parcours de leur PCAET et la création de dispositifs de suivi-évaluation ;
- L'EPT Paris Est Marne & Bois, également pour l'élaboration du bilan à mi-parcours de leur PCAET et la création de dispositifs de suivi-évaluation ;
- La Communauté d'Agglomération du Pays basque pour l'élaboration d'un schéma directeur des énergies, qui vient décliner les objectifs du PCAET en une programmation pluriannuelle d'énergie.

Une deuxième session de manifestations d'intérêt s'est close en novembre 2025. Les collectivités lauréates seront annoncées prochainement.

**La session 2026 vise à accompagner une dizaine de collectivités supplémentaires. Aucune échéance n'est fixée à ce stade pour le dépôt des manifestations d'intérêt : les dossiers seront traités au fil de l'eau.** Cette souplesse vise notamment à tenir compte de la tenue des élections locales en 2026, qui génère une diversité de calendriers de lancement des exercices de planification, selon les collectivités.

## 2. Objectifs de l'AMI

---

Dans ce contexte, l'AMI répond à trois grands objectifs :

- **Apporter aux collectivités lauréates un accompagnement opérationnel** pour l'élaboration, la révision ou le pilotage de leurs plans et stratégies énergie-climat ;

- **Faire monter en compétence et outiller les collectivités** afin qu'elles puissent internaliser de plus en plus les compétences des stratégie énergie-climat et réaliser des gains de temps significatifs dans les tâches les plus chronophages, y compris la collecte de données, la production des indicateurs chiffrés et la génération d'études et rapports ;
- **Contribuer au programme national mené par Efficacity, avec divers partenaires, visant à améliorer les outils à disposition des collectivités pour élaborer leurs plans climat**, en capitalisant sur les retours d'expérience.

### 3. Principaux axes de travail

L'AMI porte sur plusieurs grands enjeux de la planification climat-énergie, tout en ciblant les accompagnements selon les besoins spécifiques de chaque collectivité.

#### **3.1 Faciliter l'élaboration de plans climat plus opérationnels et efficaces, davantage liés au projet de territoire et aux enjeux prioritaires de chaque collectivité**

Pour des **plans climat plus opérationnels et efficaces**, des outils et analyses davantage tournés vers **l'aide à la décision, le passage à l'action et l'évaluation des impacts**



#### **L'élaboration d'un diagnostic territorial et la caractérisation des gisements d'atténuation :**

L'objectif est de fournir à la collectivité un état des lieux énergie-climat détaillé et tourné vers le passage à l'action. Pour cela, il est nécessaire de mener une analyse fine des gisements d'atténuation par cible et segment<sup>1</sup>.

Cette analyse sur l'état des lieux et les gisements gagne à être menée sur l'ensemble des secteurs d'émission (possiblement à différents niveaux d'analyses selon les enjeux et besoins) et nécessite pour

<sup>1</sup> Exemple sur le parc bâti : il est utile de disposer de la distribution des surfaces et/ou des consommations en MWh selon différents critères, afin de mieux penser les futures politiques publiques sur ces cibles : parc des propriétaires occupants vs parc des propriétaires bailleurs, réglementations applicables, opportunités RCU/PV, etc.

cela la manipulation d'une diversité d'outils et de bases de données, travail souvent jugé fastidieux qu'il convient de faciliter dans le cadre des futurs outils.

### **La construction d'une trajectoire ambitieuse et cohérente avec les enjeux du territoire :**

Cette phase vise à définir les objectifs stratégiques du plan, déclinés dans le temps et sous la forme de leviers d'actions. Elle doit notamment permettre à la collectivité de se positionner par rapport aux cadres de références permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'échelle nationale à horizon 2050 (scénario SNBC, scénarios ADEME, etc.).

Pour aider à l'opérationnalisation de sa stratégie, cette étape doit permettre de dimensionner et d'optimiser les leviers d'actions locaux, en lien avec les caractéristiques, spécificités et enjeux territoriaux.

La stratégie construite doit en effet être cohérente et partagée avec les autres plans et schémas, aussi bien à l'échelle locale (schéma directeur des énergies et études ENR-R, Plan de mobilités, SCOT ou PLU..., etc.) qu'aux échelles supra (SNBC, SRADDET, etc.).

Enfin, pour faciliter l'appropriation locale et favoriser la mobilisation des acteurs autour des trajectoires cibles, l'estimation de l'ensemble des impacts positifs et notamment des cobénéfices associés aux trajectoires (sur les aspects socio-économiques, l'adaptation au changement climatique, la santé et qualité de vie locale, etc.) constitue des analyses précieuses. Ces approches bénéficient déjà d'outils<sup>2</sup> et de méthodes au niveau national qui peuvent être appliqués à des échelles territoriales et enrichis dans le cadre de l'AMI.

### **La déclinaison de la stratégie en actions opérationnelles :**

L'objectif est ici de traduire les efforts sur les différents leviers actionnés en mesures concrètes pour les collectivités et les autres acteurs du territoire. L'enjeu est in fine d'être en capacité de traduire les ambitions locales en termes de moyens et de budgets pour les collectivités et leurs partenaires.

Il s'agit d'un travail itératif entre l'étape précédente et la quantification d'impact des différentes actions opérationnelles, par typologie de territoire et d'acteurs, afin notamment d'identifier les leviers et les actions les plus efficace pour la collectivité en termes d'atténuation du changement climatique.

### **Le suivi, l'évaluation et le pilotage continu du plan :**

Parmi les étapes clés de l'élaboration d'un PCAET, on retrouve l'élaboration d'un dispositif de suivi et d'évaluation rassemblant les principaux indicateurs de réalisations, résultats et impacts du programme d'actions.

Le principal défi aujourd'hui pour les collectivités est de piloter et de suivre de façon dynamique non seulement leurs actions, mais celles de toutes les parties prenantes engagées, ainsi que d'évaluer la contribution de celles-ci à l'atteinte de la trajectoire et des objectifs fixés (afin notamment de les réajuster si besoin lors des phases d'actualisation du document).

Les futurs outils doivent notamment permettre de :

---

<sup>2</sup> Exemples : outil Transition Écologique Territoires Emplois de l'ADEME et du Réseau Action Climat sur la création d'emploi, outils de l'OMS sur les bénéfices en santé des mobilités actives et de l'amélioration de la qualité de l'air, etc.).

- Favoriser un monitoring plus stratégique, opérationnel, régulier et partagé ;
- Faciliter la collecte et le traitement des données et indicateurs ;
- Mieux quantifier les réalisations, résultats et impacts des actions menées au regard des objectifs chiffrés fixés dans le plan ;
- Intégrer les engagements et réalisations des acteurs externes à la collectivité ;
- Permettre un « bouclage » de l'exercice : structurer le suivi et l'évaluation des dynamiques territoriales en anticipation du prochain exercice de diagnostic (et vérifier ainsi une continuité des travaux de planification).

### **3.2 Faciliter de façon significative le travail des collectivités aux différentes étapes de la planification**

- Proposer un écosystème de travail utilisable par toutes les collectivités, pour permettre l'enrichissement et la capitalisation dans la durée des éléments produits ;
- Apporter un réel gain de temps, notamment en automatisant une grande partie des tâches de production de données et d'hypothèses par défaut, ainsi que de production des résultats en export (chiffres consolidés, dataviz, supports de présentations et rapports...) en format exploitables ;
- Faciliter l'utilisation des plans, objectifs, indicateurs et données de la collectivité avec les données et indicateurs proposés par les plateformes publiques (Observatoires régionaux, open data nationale...) et modèles spécialisés complémentaires (modèles bâtiment, transports...), afin de travailler sur la base des éléments déjà consolidés par la collectivité tout en apportant les données et expertises manquantes ;
- Faciliter la transversalité entre Plans climat et planifications sectorielles (énergie, bâtiment, mobilités, urbanisme...)
- Permettre l'actualisation régulière et le pilotage des principaux indicateurs chiffrés de la trajectoire et de la stratégie opérationnelle, en rapprochant le suivi des indicateurs d'évolution territoriale (exemple : consommations énergétiques du secteur résidentiel...), les indicateurs d'objectifs du plan (exemple : nombre de rénovations de logements par an d'ici 2030, par type de parc...) et les indicateurs de suivi opérationnel (exemple : nombre de ménages accompagnés dans leur parcours de rénovation).

### **3.3 Participation à l'amélioration des outils et méthodes, dans le cadre d'un chantier national**

Parmi les objectifs clés des partenariats à mener en 2026 et 2027 figurent notamment :

- Tester la prise en main par les services techniques de collectivités du nouvel outil web d'aide à l'élaboration des PCAET, en cours de développement ;
- Production de dataviz, présentations et rapports répliquables, en partie automatisables grâce aux sorties de l'outil ;
- Croisement des indicateurs et stratégies atténuation et adaptation/résilience ;
- Enrichissement des indicateurs socio-économiques : impacts socio-économiques du scénario et de la stratégie opérationnelle (coûts, investissements et revenus, évolution de la facture énergétique et de la précarité énergétique par secteur/acteurs, emplois mobilisés et emplois créés par secteur/filières, cobénéfices santé...), etc. ;
- Croisement des indicateurs d'état de lieux territorial, d'objectifs stratégiques et de suivi opérationnel à l'ensemble des étapes du plan (révision et suivi continu) ;

- Répliquer des outils de suivi innovants (exemple : dashboard et rapports dynamiques pouvant intégrer des données provenant de plusieurs sources).

#### **4. Accompagnement apporté aux projets sélectionnés dans le cadre de l'AMI**

---

Efficity proposera à chaque projet sélectionné un accompagnement personnalisé. Les livrables pour la collectivité peuvent notamment consister en :

- La production de données, d'études, résultats et livrables pour tout ou partie des exercices de PCAET, SCOT-AEC et SDE ;
- La production et mise à disposition d'outils, et l'appui à leur utilisation ;
- L'apport d'expertises et la construction de méthodes répliquables (par exemple : estimation des coûts de l'inaction climatique...).

Ces accompagnements se déroulent habituellement sur une période de 6 à 24 mois, à compter de la date de contractualisation avec Efficity, et selon le besoin spécifique de chaque territoire.

Le contrat ou la convention précisera le programme de travail, les livrables pour la collectivité, les conditions de réutilisation des résultats et la confidentialité des données.

#### **5. Description des projets éligibles et critères de sélection**

---

La candidature peut être portée par une intercommunalité, un syndicat d'énergie ou un syndicat SCOT.

Les projets éligibles sont les exercices de planification intercommunale transverses (PCAET, SCOT-AEC, SDE, etc.) faisant l'objet d'une élaboration, révision, évaluation ou études d'approfondissement.

**L'objectif est de sélectionner une dizaine de nouveaux projets dans le cadre de cette deuxième session de l'AMI. Tous les projets peuvent candidater s'ils s'inscrivent dans les thèmes abordés dans le présent AMI.**

Pour sélectionner un projet, un échange sera organisé avec le candidat par Efficity, afin de s'assurer de la pertinence de l'accompagnement et de sa faisabilité.

Les pièces demandées sont précisées dans la partie « contenu de la candidature » ci-après.

Le comité de sélection des projets sera constitué de représentants de la FNCCR et d'Efficity, et recherchera une diversité de typologies de territoires pour prendre en compte les besoins de différentes tailles de territoire et différents types de stratégies énergie-climat.

## 6. Processus global de l'AMI

---

Le processus de l'AMI est organisé en plusieurs étapes :

### a. Prise de contact préalable avec Efficacy (facultative mais conseillée)

Il est proposé aux collectivités qui souhaitent discuter de l'éligibilité de leur projet, des accompagnements possibles dans le cadre de l'AMI et des conditions pratiques, de prendre contact avec la FNCCR et Efficacy :

- Efficacy: [m.wendeln@efficacy.com](mailto:m.wendeln@efficacy.com)
- FNCCR : [s.hamdi@fnccr.asso.fr](mailto:s.hamdi@fnccr.asso.fr)

### b. Dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être adressées sous forme électronique par mail aux adresses spécifiées ci-dessus.

Les partenaires de l'AMI s'assureront que les documents transmis seront soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront utilisés que dans le cadre de l'AMI.

### c. Sélection

Une instruction sera réalisée par la FNCCR et Efficacy afin de sélectionner les projets qui feront l'objet d'un accompagnement.

### d. Contractualisation

L'accompagnement fera l'objet d'un partenariat de recherche et développement signé entre Efficacy et le porteur de projet, partenariat qui précisera le cahier des charges de l'accompagnement et les engagements notamment financiers de chacun.

Les accords-cadres et les marchés publics de services de recherche et de développement financés par un pouvoir adjudicateur sont exclus du champ d'application du Code de la commande publique. C'est le cas des partenariats conclus dans le cadre du présent AMI, étant donné qu'ils serviront à expérimenter des méthodes d'élaboration et de pilotage des trajectoires territoriales énergie-GES qui seront intégrées à un futur outil d'aide à la décision d'une part, et seront cofinancés par la collectivité et par Efficacy, Institut de recherche et développement, d'autre part.

## **7. Conditions financières**

---

Pour les projets sélectionnés dans le cadre du présent AMI, l'accompagnement sera cofinancé par Efficacity à hauteur de 35% (un aménagement du taux pourra être envisagé pour les intercommunalités de petite taille).

Le coût de l'accompagnement, qui sera arrêté d'un commun accord au moment de la contractualisation, sera fonction du cahier des charges spécifiques convenu pour chaque territoire.

## **8. Contenu du dossier de manifestation d'intérêt**

---

La candidature s'appuie sur :

- **Un 2-pages contenant les éléments suivants** (cf. modèle en annexe 1) :
  - Structure candidate ;
  - Type de plan / stratégie concerné ;
  - État d'avancement et calendrier prévisionnel du plan/stratégie ;
  - Accompagnement souhaité ;
  - Améliorations ou innovations en matière d'outils et méthodes d'aide à la décision des collectivités qui pourraient être expérimentées à travers le projet ;
  - Est-ce que le plan/stratégie du territoire fait l'objet d'un accompagnement par d'autres structures ?
  - Contacts au sein de l'organisme porteur de la candidature ;
  - Contact associé à la candidature.
  
- **Une lettre d'engagement** (cf. modèle en annexe 2)

**Il n'est pas nécessaire de déposer un dossier de candidature avant de prendre contact avec la FNCCR et Efficacity (voir le point 6.A ci-dessus).**

## ANNEXE 1 : Modèle pour le 2-pages de la manifestation d'intérêt

<b>Structure candidate</b>	
<b>Type de plan / stratégie</b>	
<b>État d'avancement et calendrier prévisionnel du plan/stratégie énergie - climat</b>	
<b>Accompagnement souhaité</b>	
<b>Améliorations ou innovations en matière d'outils et méthodes d'aide à la décision des collectivités qui pourraient être expérimentées à travers le projet</b>	
<b>Est-ce que le plan/stratégie du territoire fait l'objet d'un accompagnement par d'autres structures (syndicat départemental d'énergie, AREC / ATMO, ALEC, Cerema, bureaux d'études privés...) ? Si oui, qui fait quoi ?</b>	
<b>Contacts au sein de l'organisme porteur de la candidature</b>	
<b>Contact associé à la candidature</b>	

## ANNEXE 2 : Modèle de lettre d'engagement

### Lettre d'engagement au stade du dépôt des candidatures

Nom du projet : .....

Localisation : .....

Nom et statut du candidat : .....

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- Avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de manifestation d'intérêt), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- M'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet ;
- M'engager à concrétiser cet engagement et à le faire figurer dans le partenariat de R&D qui sera signé avec Efficacity si la candidature est retenue ;
- Avoir informé les différents acteurs impliqués dans le projet (collectivité ou syndicat) de cette candidature.

Pour (l'organisme candidat),

Signature

*Cachet du partenaire*

Nom :

Titre/Qualité :